



République Française
Département d'Eure-et-Loir
Canton d'Anet

Commune de Chérisy

Procès-Verbal de la séance du 1 Juillet 2022

L'an 2022 et le 1 Juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. DESHAYES Ludovic, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DELISLE Florence à M. BOUCHER Christian, Mme VAVASSEUR Sophie à M. LOQUET Bruno-Pierre, M. BORGET Nicolas à M. LETHUILLIER Michel

Excusé(s) : Mme BORNAMBUC Michèle, M. ROBERT Daniel, Mme POTOT Clarisse, Mme LEGER Elodie

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 12
- Procurations : 3
- Votants : 15
- Excusés : 4

Date de la convocation : 27/06/2022

Date d'affichage : 27/06/2022

A été nommé(e) secrétaire : Aurélien LACOUR

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- RELOGEMENT D'UNE FAMILLE SINISTREE - 2022/07/01-001

RELOGEMENT D'UNE FAMILLE SINISTREE

réf : 2022/07/01-001

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Le lundi 6 juin 2022, un incendie s'est déclaré au 2 rue des Gloriettes dans les hauts de Cherisy. Les services de secours et d'incendie sont intervenus avec 17 pompiers pour éteindre l'incendie dont l'origine semble être survenu à partir du garage de la maison.

Cette habitation était occupée par une famille récemment installée depuis environ fin mars début avril 2022, famille composée de 4 enfants dont 2 jumeaux de 9 mois.

Le Maire et ses adjoints se sont rendus sur place pour s'occuper du relogement d'urgence de la famille en question. Un conseiller en charge de la sécurité civile s'est saisi du relogement à l'hôtel Kyriad de Dreux réservant 3 chambres pour une nuitée. Pour les jours suivants, les sinistrés ont été relogés à l'hôtel du Cheval blanc à Cherisy, avec une prise en charge de leur assurance.

Monsieur le Maire a pris contact avec la famille pour leur faire visiter 2 possibilités de relogement éventuels sur Cherisy dans des locaux appartenant à la commune :

6. Appartement du squash, situé au stade, au 1^{er} étage
Il s'est avéré que celui-ci n'était pas adapté compte tenu de l'utilisation du squash jusqu'à 22heures par le public (entrée unique, matériel fragile, bruit)
7. Logement intitulé « Maison Bédard », sis 27 rue Charles de Gaulle.
Ce bâtiment était utilisé par une activité communale relative à la poterie. Il était très encombré, sale et non équipé. Les services communaux ont été mobilisés pour nettoyer l'ensemble, aidés par quelques conseillers. Il a également été aménagé par :
 - l'acquisition d'une gazinière, d'un réfrigérateur, d'un four micro-ondes, d'une cafetière, d'une bouilloire achetés neuf chez Darty, pour un montant de 1 248,96 euros,
 - et de 673,28 euros de mobilier (lits, matelas, draps, oreillers...),

afin de le rendre viable et de pouvoir le louer en meublé avec un bail précaire. Il s'est avéré que cela n'était pas possible compte tenu du fait que ce logement n'était pas aux normes requises et qu'il était nécessaire de réaliser plusieurs diagnostics (thermique, électrique, amiante, ...). Cela créait un empêchement pour sa location.

Monsieur le Maire s'est donc adressé à la société HLM de la Roseraie pour connaître la disponibilité éventuelle de relogement de cette famille dans l'urgence. Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas d'appartement ou maison suffisamment grands sur Cherisy, qu'il y avait une possibilité d'un T3 sur Vernouillet, ou plus éloignée, d'une maison T4 avec garage et jardin (pavillon) sur Brezolles.

Monsieur le Maire en relation directe avec Monsieur le directeur de La Roseraie, a donc proposé cette option à la famille sinistrée, ce logement étant disponible de suite.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal :

1. accepte de rembourser l'avance consentie par Monsieur GARCIA MORA pour le règlement de l'hôtel KYRIAD de Dreux pour un montant de 215,91 euros,
2. prend acte des dépenses occasionnées pour équiper ce logement pour un montant total de 1 922,24 euros.

A l'unanimité (pour : 15 - contre : 0 - abstentions : 0)

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 05/07/2022
Le Maire,
Michel LETHUILLIER

